

Réponses de Benoit Hamon aux questions de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Question 1 : Êtes-vous favorable à un accès direct élargi aux masseurs-kinésithérapeutes pour les patients porteurs d'affection de longue durée qui nécessitent des séances de kinésithérapie, et ainsi favoriser l'installation de professionnels dans les zones déficitaires en médecins généralistes prescripteurs ?

J'autoriserai l'accès chez les masseurs-kinésithérapeutes pour utiliser et valoriser vos compétences et surtout faciliter la vie de nos concitoyens. Sur la place des uns et des autres autour des patients, je préfère m'en référer aux recommandations de la Haute autorité de santé (HAS). Je rappelle que cette autorité est indépendante.

Question 2 : Êtes-vous favorable à la reconnaissance du grade Master 2 pour le diplôme d'exercice de la profession et à la création d'une discipline universitaire en kinésithérapie afin de favoriser le développement de l'enseignement de savoirs scientifiques et de la recherche ?

Dans le processus LMD de Bologne, la reconnaissance de votre diplôme en Master 2 est logique. Il est utile de rappeler que c'est avec le quinquennat qui s'achève que votre diplôme est à Master 1. Ce n'est évidemment pas satisfaisant mais c'est un premier pas. L'universitarisation et la création d'une discipline sont dans la logique. L'universitarisation permettra un traitement égal des étudiants en kinésithérapie par rapport à d'autres étudiants en santé. Elle permettra également de stopper l'inégalité d'accès pour les jeunes qui choisissent cette profession. Quant à la recherche, elle doit pouvoir compter sur votre expertise, votre formation et... votre engagement !

Question 3 : Êtes-vous favorable à une revalorisation de la carrière salariée des masseurs-kinésithérapeutes dans les structures publiques afin d'enrayer la désertion de la discipline à l'hôpital et offrir des terrains de stage de qualité aux étudiants ?

Le niveau de votre formation et le nécessaire renforcement de l'activité salariée imposent une revalorisation. Si nous ne renforçons pas votre présence dans les établissements, notamment avec une activité salariée, il y a un risque de voir arriver des professionnels APA en lieu et place des professionnels de santé que vous êtes.

Question 4 : Êtes-vous favorable à la création d'un statut de technicien en physiothérapie à l'image des aides-soignants pour les infirmiers, des préparateurs en pharmacie ou des assistants dentaires, afin de permettre d'accompagner le haut niveau de technicité de la profession tout en répondant aux contraintes des hôpitaux ?

Dans le cadre de l'harmonisation avec les autres systèmes européens, la création d'un statut de techniciens en physiothérapie est pertinente. L'universitarisation, et la montée en compétences qu'elle implique pour les masseurs-kinésithérapeutes, rend la création d'un tel statut d'autant plus nécessaire.